

RAPPORT DE LA SESSION

=====&&=====

1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SESSION

- **Date et lieu** : Le 07 octobre 2021 à Cotonou à l'hôtel (Golden Tulip)
- **Participation** :
 - ◆ La session s'est déroulée de façon hybride
 - ◆ 27 personnes étaient présentes physiquement
 - ◆ 15 personnes ont participé en ligne (MS TEAM)
 - ◆ **Au niveau des officiels** : le Directeur de Cabinet et la Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), côté gouvernement du Bénin); la Cheffe de Coopération à l'Ambassade d'Allemande, la Directrice Résidente de la GIZ, la Coordinatrice du Secteur Vert et la Représentante du KFW (côté Allemand).

2. Déroulement de la session

- **Séquence 1. Introduction à la session**

Elle a été marquée par un mot de bienvenue du modérateur, une allocution de la cheffe de coopération de l'Ambassade d'Allemagne et une allocution d'ouverture du Ministre du MAEP, lu par son Directeur de Cabinet qui le représentait à la session. Cette séquence a été complétée par la présentation des participants, par catégorie.

- **Séquence 2. Présentation des projets**

La présentation des projets s'est faite de deux façons : une présentation power point complétée par quelques films documentaires, pour illustrer les résultats phares de quelques projets. Ces présentations ont été suivies d'échanges sous formes de questions et de commentaires.

- **Séquence 3. Échanges autour des recommandations**

A ce niveau, il s'est agi de présenter chacune des huit recommandations issues des sessions de Comités de Pilotage des différents projets, d'en analyser la pertinence/acceptabilité et d'avoir la position/engagement des acteurs présents, pour sa mise en œuvre.

A la suite de la présentation des huit recommandations, les échanges au cours de la session ont également relevé d'autres recommandations qui sont compilées, lors de la synthèse ainsi qu'il suit.

3. Résultats de la session

Les résultats issus de la première session du COS sont résumés autour de deux angles d'analyse indexés de recommandations et présentés dans le tableau qui suit :

N°	Intitulé	Éléments de réponses du COS	Position du MAEP
1	Nécessité pour le MAEP d'intégrer dans la Gestion Durable des Terres, l'Adaptation au Changement Climatique (GDT/ACC) et l'Agroécologie dans ses structures compétentes notamment dans les fiches de poste des ATDA et de leurs Cellules Communales (ProSQL)	Existence d'un nouvel organigramme des ATDAs. Les projets de fiche de postes des ATDA sont en cours d'élaboration et il y a une possibilité de prendre en compte les mesures GDT/ACC.	Le MAEP/ SGM prend l'engagement de veiller à l'intégration de la GDT/ACC dans les fiches de poste au niveau de la Direction des Renforcements de Capacités des ATDA et également au niveau du DECAIFE
2	Clarification du rôle du MAEP (Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole, Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et Agence Territoriale de Développement Agricole) dans la sécurisation des terres agricoles (ProPFR)	Le MAEP est membre du Conseil d'Administration de l'ANDF. Il existe un Arrêté interministériel portant établissement du PFR au Bénin qui en son article 2 définit le rôle de la DLROPEA. Le rôle du MAEP à travers la DLROPEA (Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole) dans la sécurisation foncière. Le MAEP joue un rôle dans le traitement des données primaires et reste le répondant de tous les textes et procédures d'orientation des projets du secteur dans le foncier. Toutefois, il faut mettre les collectivités locales au-devant des procédures pour une pérennisation des acquis avec l'appui de l'ANDF	La Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA) doit mieux accompagner les projets du secteur dans le foncier.
3	Accompagnement dans l'élaboration des modèles d'affaire pour les prestations de service des Organisations Paysannes CIV; (UNAP, CCR-B, UNPS) à leurs membres respectifs dans le cadre de la collaboration avec la DLROPEA (Direction de la	DLROPEA et DECAIFE sont concernés par cette recommandation. Nécessité d'une coopération des deux structures sur les différents outils (modèle d'affaires).	La DLROPEA (Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole) et la DECAIFE accompagneront le l'élaboration des modèles d'affaires pour les prestations de service des Organisations Paysannes ProCIVA; (UNAP, CCR-B, UNPS) et leurs membres.

N°	Intitulé	Éléments de réponses du COS	Position du MAEP
	Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole). (ProCIVA)		Pour la prise en compte des questions juridiques dans l'élaboration des modèles d'affaire, il est retenu de faire appel à des compétences externes compte tenu du personnel juridique limité du MAEP
4	Activation des ressources du guichet 1/FNDA par les communes pour les investissements de valorisation des aménagements hydro-agricoles et de leur mise à l'échelle. (FI-AGRI) ProFINA, ProAgri	Le Guichet 1 du FNDA est destiné au financement des projets soumis par les communes. Manque de renforcement de capacité de ces communes pour le montage des dossiers. Faiblesse technique de certaines communes pour le suivi des aménagements hydro agricoles. Insuffisance de compétences techniques dans le montage et la mise en œuvre des projets soumis au financement (FNEC, FADEC/Agriculture). Que faire pour accompagner les communes dans le montage des dossiers pour avoir les fonds.	Le MAEP / SGM mettra en place un groupe travail composé de <i>représentants des projets</i> , du MAEP, du FNDA et des communes et qui se penchera sur la question plus profondément. (Groupe de travail Coop. Suisse ; Jürgen s'approchera de ce groupe ; se concertera avec KfW ; Joachim s'engage du suivi au niveau micro et meso / approche Smart Valley) Jürgen est le nouveau point focal pour tout ce qui concerne FNDA par rapport au Secteur Vert !
5	Disponibilité d'agenda clair de mise en route d'un dispositif durable d'approvisionnement des producteurs en semences certifiées des plantes cultivées et plantes améliorantes du Sol. (ProAGRI et ProCIVA, ProSOL)	Nouvelle stratégie en cours d'adoption. Fédération Nationale des Producteurs de Semences dispose d'un plan stratégique. Définir une feuille de route conjointe avec la DPV et la FNPS. Mis en œuvre d'un mécanisme interne pour la commercialisation des semences depuis deux ans.	Prendre en compte les semences de plantes améliorantes dans la nouvelle stratégie, en attendant de travailler sur une stratégie de semence de qualité de plante améliorante. Renforcer la capacité du Comité National de Semence Végétale et dynamiser son fonctionnement, qui vient d'être mis en place (DPV présidence et FNPS vice-président). Le MAEP s'engage à accélérer le portage par le comité (CNSV) du projet de la digitalisation des chaînes semencières, proposé par ProAgri
6	Implication des structures compétentes du MAEP/ SoNaMA (Société Nationale de la Mécanisation Agricole) dans le processus de la mise en place et de gestion des deux Unités de traitement des semences et de stockage de riz paddy au	Deux structures du MAEP sont à impliquer. En dehors de la SoNaMA, la DCAIFE, dans son rôle de conseil technique spécialisé accompagnera les interprofessions et faire le lobbying ; renforcer la capacité des élus pour mieux produire le riz paddy en qualité et en quantité ; mettre	SoNaMA sera instruite pour s'impliquer dans le processus de la mise en place et de la gestion des deux Unités de traitement des semences et de stockage de riz paddy au profit de CCR-B (Cadre de Concertation des Riziculteurs du Bénin) et de la

N°	Intitulé	Éléments de réponses du COS	Position du MAEP
	profit de CCR-B (Cadre de Concertation des Riziculteurs du Bénin) et de la FNPS (Fédération Nationale des Producteurs Semenciers). (ProCIVA)	une attention particulière à suivre les deux unités de traitement	FNPS (Fédération Nationale des Producteurs Semenciers).
7	Disponibilité d'un agenda clair de mise en route d'un dispositif de conseil agricole, et de son financement , pour assurer le relais des interventions des projets. (tous les projets du secteur vert ; ProAgri prendra le lead)	Existence d'un dispositif institutionnel mis en route (MAEP et ses structures) et opérationnel (CSEC). Disponibilité de 98 Prestataires agréés. Un mécanisme de financement du conseil agricole est disponible. Le problème du financement du Conseil Agricole lié à la faible capacité de mobilisation de ressources financières des ATDA.	Les projets de la coopération allemande sont en cours de clôture. Il y a une nécessité pour les acteurs institutionnels étatiques et non, d'assurer le relai des interventions de ces projets en disposant d'un agenda clair de mise en route du dispositif de conseil agricole, et de son financement . La session recommande de relancer le dossier de signature du projet d'arrêté fixant les modalités de financement et son plan d'utilisation des ressources.
8	Mise en œuvre de la stratégie de sortie des projets de la Coopération Allemande en 2023 à travers la définition du format de sortie (secteur vert)	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet de la coopération a sa stratégie de sortie : capitalisation des acquis, documents, numériques, outils... • Renforcement de capacités des structures impliquées dans la mise œuvre des projets, pour assurer le relai. • Les outils de ProCIVA par exemple sont appropriés par l'ANPME. • Les ministères sectoriels impliqués doivent être aussi visés <p>Proposition du format officiel de clôture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foire, bilan de deux ou trois jours, communication sur les histoires réussies, les opinions des acteurs. • Caravane pour faire le tour du Bénin. • Intégration des acquis dans les programmes scolaires, • Avoir des actions ponctuelles dans certaines départements pour faire « tâches d'huile ». 	Élaborer avec le MAEP une stratégie de sortie du Secteur Vert de la Coopération Allemande

Recommandation générale :

La session du COS recommande qu'à l'avenir la présentation qui fait le point général sur les différents projets prenne aussi en compte :

- La collaboration avec les structures étatiques et locales
- Le nombre d'emplois créé pour les projets dont c'est un indicateur mesuré
- La synergie d'action entre les projets du secteur vert et avec d'autres projets

La présidente du COS, la SGM souhaite qu'un groupe soit mis en place pour assurer le suivi des recommandations et pour présenter les résultats lors du prochain COS.

De plus, elle demande un aperçu des différentes stratégies de sortie des projets du secteur vert.